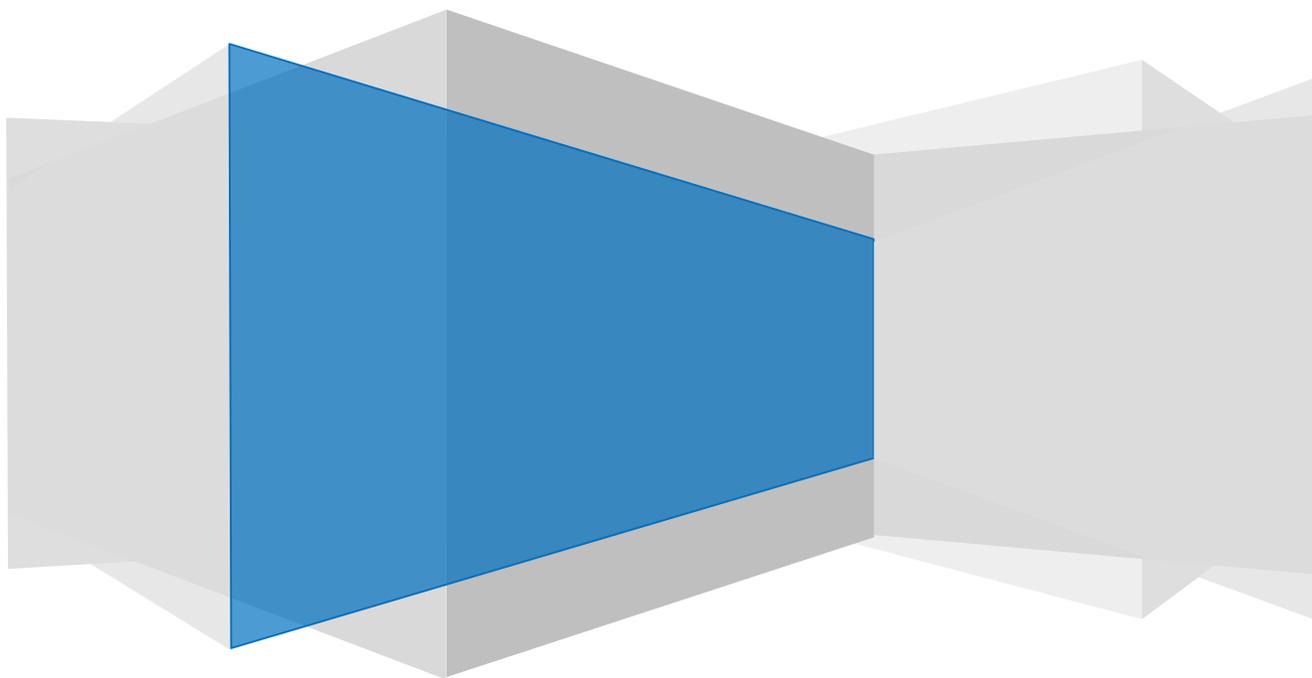




# Rapport annuel 2015

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de  
l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**

**Mars 2016**



## Table des matières

Mission .....	3
Mot du Président .....	4
Rapport d'activités du comité de vérification .....	7
Rapport d'activités du comité de déontologie .....	8
Rapport d'activités du comité de gestions des risques .....	10
Rapport d'activités du groupe de travail placements .....	13
Rapport d'activités du groupe de travail des sinistres .....	14
Rapport d'activités du groupe tarification .....	16
Certificat de l'actuaire .....	17
États financiers au 31 décembre 2015.....	19
Rapport de l'auditeur indépendant.....	20
État de la situation financière .....	25
1. Constitution et nature des activités .....	25
2. Principales méthodes comptables .....	25
Immobilisations corporelles,.....	25
Réassurance, sinistres non réglés actualisés.....	27
Primes d'assurance, nouvelles normes comptables publiées. ....	28
Instruments financiers, Rôles de l'actuaire et de l'auditeur .....	29
Placements .....	31
Juste valeur des instruments financiers.....	31
Gestion des risques associés aux instruments financiers .....	32
Risque d'assurance .....	34
Immobilisations corporelles .....	37
Sinistres non réglés actualisés .....	37
Réassurance cédée.....	39
Gestion du capital .....	39
Opérations entre parties liées .....	40
Frais généraux d'exploitation .....	40
Conseil d'administration, Comités et Groupes de travail .....	41

# ***Mission***

**Assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») tout en préservant et en protégeant le patrimoine.**

## MOT DU PRÉSIDENT

Cher(e)s collègues,

Tous ceux qui ont assisté à la conférence "Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ : bilan et perspectives " lors du congrès bisannuel à l'automne 2015 savent que nous avons eu beaucoup de mouvement au cours de l'année 2015.

### État de la situation après 5 ans

Le Fonds d'assurance a été créé en 2010, ce qui représente plus de 5 années d'existence. Certains d'entre vous nous ont questionnés pour comprendre l'état actuel de la situation tout en désirant être informés sur l'évolution qu'a connue le Fonds. L'Ordre a donc mandaté un cabinet externe afin de vérifier si les objectifs qu'il s'était fixés étaient atteints et, à défaut, de nous faire des recommandations pour les atteindre. Cet audit nous a permis de réaliser que nous avons atteint nos objectifs financiers. Le diagnostic a révélé qu'en plus d'être dans une bonne situation financière nous avons dépassé nos objectifs.

Ci-dessous un tableau qui illustre l'évolution financière du Fonds.

Année	Prévision de 2009	Variation annuelle des prévisions	Résultats réels en fin d'exercice	Variation annuelle réelle
2011	1.85 M\$		1.426 M\$	
2012	1.94 M\$	5.0 %	1.607 M\$	12.6 %
2013	2.04 M\$	5.0 %	1.654 M\$	2.9 %
2014	2.14 M\$	5.0 %	1.730 M\$	4.6 %
2015	2.25 M\$	5.0 %	1.662 M \$	-3.9 %

Parmi les nombreux avantages d'une bonne situation financière, il y a lieu de préciser la stabilisation des taux appliqués au calcul des primes depuis 2014.

Finalement, j'aimerais souligner que ces taux demeureront les mêmes pour l'année 2016-2017.

### Le Conseil d'administration

Les efforts des administrateurs du Conseil d'administration ont permis, au cours des derniers mois, d'atteindre un autre niveau de performance. L'équipe en place couvre divers champs de compétence qui sont complémentaires. Chacun des administrateurs a, sous sa responsabilité, un comité ou groupe de travail en lien avec ses compétences. À titre d'exemple, nous retrouvons entre autres :

Comité de gestion des risques : Danièle Boismenu, CPA, CA

Groupe de travail sinistre : Ivan de Grandpré, LL.L

Groupe de travail placements : Pierre Lajeunesse, CFA

Groupe de travail tarification : Jérôme Lampron, É.A.

Trésorier : Daniel Benson, CPA, CA, EEE

### États financiers

Vous remarquez aux États financiers un surplus de nos capitaux propres de 1.4 M\$. Cet important montant provient d'une révision des indemnités qui avaient été provisionnées, année après année, depuis la création du Fonds. Cette situation n'est pas récurrente, mais provient de l'excellent travail que nous, évaluateurs effectuons. Le peu de sinistres et les montants pour lesquels nous avons des réclamations sont suffisamment faibles pour nous permettre de réduire nos provisions. En 2015, nous avons eu 13 nouvelles réclamations dont les montants varient de 7 800 \$ à 650 000 \$ pour un total de 1.6 M\$.

### Autorité des marchés financiers

Au courant de l'été dernier, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a procédé, elle aussi, à un audit de notre situation. Cet organisme a comme mandat d'encadrer les marchés financiers pour les organisations comme la nôtre qui se doit de respecter un calendrier de vérification qui varie de trois à cinq ans. Parmi les actions de l'AMF, il y a celles associées à la vérification du mode de fonctionnement. Le résultat de cette vérification a permis de constater que nous sommes sur la voie d'atteindre les objectifs fixés. Tout compte fait, nous devons compléter au courant de l'année 2016 un plan de continuité des TI et la mise en place d'un système de gestion des vulnérabilités et des correctifs de sécurité. Ces travaux seront effectués sous la supervision de Mme Sophy Couture, coordonnatrice du Fonds.

### Notes particulières

Je tiens à souligner tout particulièrement l'engagement, le dévouement et l'apport de Mme Danièle Boismenu pour tout le travail qu'elle a accompli en 2015. Sans elle, nous n'aurions pas réussi à accomplir autant de tâches et répondre à toutes les exigences des différents organismes qui nous surveillent.

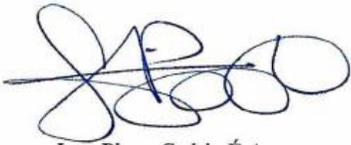
Merci à nos collègues qui prennent le temps de nous faire des suggestions afin d'améliorer l'ensemble de nos responsabilités.

De plus, merci aux membres du Conseil d'administration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour leur confiance et leur ouverture au dialogue pour que nous puissions atteindre nos objectifs.

Je tiens à vous préciser que je cède la présidence du Fonds à mon collègue et ami Jean-Marc Couture É.A. Il saura prendre le relai de ce rôle qui, je tiens à le souligner, est très exigeant. Je demeurerai administrateur au sein du Conseil d'administration pour poursuivre les travaux au Fonds.

En terminant, j'aimerais préciser que Mme Sophy Couture, qui possède une formation juridique, s'est jointe au Fonds à titre de coordonnatrice, en février 2016. Elle se fera un plaisir de répondre à toutes questions relatives au Fonds.

Jean-Pierre Cadrin É.A.  
Président du Conseil d'administration



Jean-Pierre Cadrin É.A.  
**Président du Conseil d'administration**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité
2. Le mandat du comité
3. Les réunions du comité

### **1. Les membres du comité**

Pierre Lajeunesse, CFA, Président  
Danièle Boismenu, CPA, CA  
Jean-Marc Couture, ÉA

### **2. Le mandat du comité**

Le comité de vérification a pour mandat d'aider le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière et veiller à ce que le Fonds suive des pratiques de gestion saine et prudente. Pour ce faire, il doit analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification indépendante, les procédés appliqués à cette vérification et la gestion de la conformité réglementaire. Enfin, il doit rendre compte au Conseil d'administration de ses activités.

Tout au long de 2015, bien que le Fonds se soit retrouvé à l'occasion sans employé, les membres du comité de vérification ont pu compter sur l'entière collaboration des consultants, du trésorier, des vérificateurs externes et de l'actuaire pour effectuer leur travail de façon satisfaisante.

### **3. Les réunions du comité**

Le comité de vérification a tenu quatre séances en 2015.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité
2. Le mandat du comité
3. Les réunions du comité
4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le comité a pris connaissance
5. Les cas où les règles adoptées par le comité n'ont pas été respectées.

### **1. Les membres du comité**

Jérôme Lampron, É.A., Président  
Daniel Benson, CPA, CA, EEE  
Ivan de Grandpré, LL.L.

### **2. Le mandat du comité**

Le Comité de déontologie a pour mandat

- D'adopter les règles de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés
- De veiller à l'application de ces règles
- De veiller à la concordance des politiques du Fonds
- D'aviser le Conseil d'administration de tout manquement grave à l'une de ces règles
- D'exécuter tout mandat qui pourrait lui être confié par le Conseil d'administration
- D'adopter et transmettre au plus tard, le 28 février de chaque année, un rapport sur ses activités à l'AMF.

Le Conseil d'administration a également demandé au comité de déontologie d'effectuer les tâches suivantes :

- Abroger le comité de placements, le comité des sinistres, le comité de tarification et le comité de liaison
- Créer un comité exécutif
- Ajouter un profil de compétences des administrateurs pour guider le Conseil d'administration pour le choix des futurs administrateurs
- Créer les fonctions pour les groupes de travail
- Mettre à jour les responsabilités confiées au Directeur général
- Mettre à jour l'entente de service entre le Fonds et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

### **3. Les réunions du comité**

Le comité s'est rencontré formellement le 11 mai 2015. De plus, tout au long de l'année 2015, le comité s'est regroupé à la suite des rencontres du Conseil d'administration lorsque le besoin s'y prêtait.

### **4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le comité a pris connaissance**

Le comité s'est assuré qu'aucun administrateur n'ait d'intérêts qui soient en conflit avec ceux du Fonds.

À cet égard, comme certains administrateurs sont également des assurés du Fonds, le comité de déontologie s'est penché sur l'entente de services entre l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et le Fonds, concernant l'occupation exclusive du bureau 430 au sein du 415, rue St-Antoine Ouest à Montréal.

Le comité a revu le mandat de comptabilité qui a été octroyé à l'administrateur Daniel Benson à titre de Trésorier du Fonds ainsi que le mandat octroyé à l'administratrice Danièle Boismenu afin d'obtenir de l'aide additionnelle dans le but d'assister le Directeur général dans certains travaux d'intervention au Fonds.

Enfin, le comité s'est assuré que les transactions réalisées en cours d'année par le Fonds concernant l'achat des titres et autres transferts d'actifs aient été approuvées par le Conseil d'administration.

### **5. Les cas où les règles adoptées par le comité n'ont pas été respectées :**

Aucun cas n'a été observé en 2015.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du comité
2. Le mandat du comité
3. Les réunions du comité
4. Les principales réalisations
5. Les grands enjeux

### **1. Les membres du comité**

Danièle Boismenu, CPA, CA, Présidente  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Jean-Marc Couture, É.A.

### **2. Le mandat du comité**

Le comité avait pour mandat de :

- Identifier et d'examiner les principaux risques et déterminer si des risques importants ont été repérés
- Recommander au Fonds les politiques et mesures de contrôles appropriées
- Réévaluer la politique de gestion intégrée des risques suite à tout changement important dans l'organisation ou son environnement
- Veiller à ce que le Fonds respecte sa politique de gestion intégrée des risques
- Passer en revue régulièrement les politiques d'évaluation et de gestion des risques du Fonds
- Analyser le rapport de veille législative et transmettre un résumé des modifications au Directeur général
- Passer en revue les demandes de renseignements des autorités gouvernementales ayant des impacts financiers sur les résultats du Fonds ainsi que les recommandations faites par celles-ci et les mesures prises par le Fonds à cet égard
- Passer en revue les demandes de renseignements de l'AMF ainsi que les recommandations émises par celle-ci et les mesures prises par le Fonds pour corriger la situation
- Tenir à jour la procédure de nomination des administrateurs
- Recommander au Président le profil recherché pour ses administrateurs lors d'une demande d'ajout ou de remplacement adressée à l'Ordre
- Évaluer les programmes, méthodes et mesures de contrôle mis en place par le Fonds afin de gérer les principaux risques
- Rendre compte au Conseil d'administration de ses activités

### **3. Réunions du comité**

Le comité de gestion des risques a tenu trois séances en 2015.

#### **4. Les principales réalisations**

Rends compte au Conseil d'administration sur les risques encourus concernant la situation du personnel ainsi que l'évaluation des risques liés aux demandes de l'AMF dans le cadre de leur rapport de surveillance daté du 26 août 2015.

Mise à jour de la procédure de nomination des administrateurs et recommandations au Président du profil recherché pour pourvoir les postes d'administrateurs pour la demande d'ajout et de remplacement adressée à l'Ordre.

Modification du programme de gouvernance pour ajouter la gestion du personnel aux responsabilités du comité exécutif et les pouvoirs d'autorisation délégués au Directeur général.

Modification de la politique de gestion intégrée des risques et de la politique relative à la prévention de la fraude et du risque de détournement pour préciser le rôle des auditeurs externes dans l'atténuation et le contrôle spécifique à la fraude et au détournement.

Plusieurs politiques et procédures ont été mises à jour et harmonisées avec les autres encadrements et/ou ajustées pour préciser certaines particularités prévues au cadre réglementaire.

#### **5. Les grands enjeux :**

##### Le personnel

C'est un élément essentiel qui vise la capacité du Fonds d'accomplir les tâches indispensables pour réaliser sa mission. Les opérations sont sujettes à la Loi sur les assurances et à l'ensemble du cadre normatif qui en découle. Les membres du personnel ont la responsabilité d'administrer le Fonds en conséquence.

Puisqu'au cours de l'année 2015, le Fonds n'avait plus de personnel, les tâches critiques ont été réparties, pour maintenir ses opérations et respecter ses obligations statutaires, entre l'impartition et les membres du comité exécutif.

Le Fonds a profité de cette situation pour réévaluer ses besoins en personnel afin de réaliser sa mission et a déterminé que le poste de Directeur général serait dorénavant remplacé par un poste de coordonnateur. Subséquemment, le processus d'embauche a été mis de l'avant. Une coordonnatrice a été embauchée et est entrée en fonction en février 2016. Le Fonds est à la recherche d'un(e) assistant(e).

##### Les encadrements

Suite à ces changements, plusieurs encadrements du Fonds devront être mis à jour au cours de 2016 pour être ajustés et réévaluer les risques dans la nouvelle structure de personnel.

Rapport de surveillance

Le rapport de surveillance de l'AMF en date du 26 août 2015, ne comporte aucune recommandation qui concerne une faiblesse qui requiert une correction immédiate c'est-à-dire la « Cote 4 » soit le degré d'urgence le plus élevé. Par contre, certains encadrements nécessiteront des modifications, certaines mesures et mécanismes seront également mis en place avant la fin de l'année 2016 pour se conformer aux demandes de l'AMF.

La réassurance

C'est l'opération par laquelle le Fonds, en échange d'une prime, cède à un tiers une partie des risques liés à ses opérations d'assurance. Le recours à la réassurance doit répondre à des objectifs précis, établis en fonction de la stratégie financière du Fonds, ses objectifs de capitalisation, les prévisions actuarielles et son niveau de tolérance au risque.

La réassurance présente un enjeu important. L'entente de réassurance a été renégociée en 2014 et prolongée pour une période de trois ans avec le même réassureur, mais, elle reste renouvelable après chaque période de douze mois. Elle a été renouvelée en 2015.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL PLACEMENTS**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail
2. Le mandat du groupe de travail
3. Les réunions du groupe de travail

### **1. Les membres du groupe de travail**

Pierre Lajeunesse, CFA, Président,  
Danièle Boismenu, CPA, CA

### **2. Le mandat du groupe de travail**

Le Conseil d'administration peut constituer, à tout moment, un Groupe de travail placements Ad hoc afin notamment de proposer des modifications à la Politique de placements, recommander le choix d'un gestionnaire externe et assurer le suivi des portefeuilles.

En décembre 2014, une nouvelle Politique de placements a été adoptée par le Conseil d'administration et conséquemment un nouveau mandat de gestion a été confié à l'Industrielle Alliance (IA). Afin de réduire les risques à court terme reliés au changement de Politique de placements, son application est étalée dans le temps et des sommes additionnelles sont confiées mensuellement à IA. Cette période de transition devrait se terminer en 2016.

Entre temps, le Groupe de travail s'assure périodiquement que les sommes confiées à IA sont investies tel que prévu et que les rendements obtenus sont sensiblement les mêmes de ceux des indices de référence. De plus, les surplus de liquidités sont investis en certificat de dépôt de 2 ans et moins. La grande diversification du portefeuille chez IA a permis d'absorber les nombreux chocs de marché et de procurer en 2015 un rendement de 3,8%.

### **3. Les réunions du groupe de travail**

Le Groupe de travail placements a tenu deux séances en 2015.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES SINISTRES**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail
2. Le mandat du groupe de travail
3. Les réunions du groupe de travail
4. Les principales réalisations

### **1. Les membres du groupe de travail**

Jérôme Lampron, É.A., Président  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Jean-Marc Couture, É.A.  
Ivan De Grandpré, LL.L.

### **2. Le mandat du groupe de travail**

Le groupe de travail a pour mandat de s'assurer que la politique de gestion des sinistres est respectée et que le Directeur général s'acquitte de ses obligations. Pour ce faire, il doit :

- Prendre connaissance des dossiers soumis par le Directeur
- Procéder à l'analyse de certains dossiers lorsqu'il est requis de le faire
- Évaluer les programmes, méthodes et mesures de contrôle mis en place par le Fonds afin de gérer les réclamations
- Réévaluer la politique de gestion des réclamations suite à tout changement important dans l'organisation du Fonds ou son environnement
- Veiller à ce que le Fonds respecte ses politiques en matière de gestion des réclamations
- Réviser sur une base régulière la politique de gestion des réclamations
- Prendre des décisions quant à l'orientation, la possibilité de règlement et le choix des experts dans la gestion des dossiers de réclamations en tenant compte de la capacité financière du Fonds
- Rendre compte au Conseil d'administration

### **3. Les réunions du groupe de travail**

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2015.

### **4. Les principales réalisations**

Les membres du groupe de travail ont pris connaissance des dossiers de sinistres jugés importants pour le Fonds et des décisions ont dû être prises pour engager des experts pour assurer la défense de nos assurés pour ces dossiers. Aussi, plusieurs dossiers ont atteint la date de prescription et ils ont été fermés.

En ce qui concerne les nouveaux dossiers de réclamation, le Fonds a pris connaissance de treize (13) avis de sinistres en 2015. Il s'agit d'un nombre d'avis plus important qu'en 2013 (4 avis) et en 2014 (6 avis). Rappelons qu'en 2011 et 2012, 19 avis par année avaient été enregistrés au Fonds.

Onze (11) des avis dont le Fonds a pris connaissance ont fait l'objet de mises en demeure au courant de l'année. De ce nombre, six (6) impliquent la justesse de l'évaluation. En résumé, l'année 2015 a été une année plutôt active au niveau des sinistres, mais aura permis de fermer certains dossiers qui dataient d'années antérieures.

La politique de gestion des sinistres, révisée en 2014, a été mise en place et appliquée de manière conforme. Rappelons que celle-ci vise à :

- Gérer les réclamations présentées contre les assurés et/ou le Fonds de façon efficace
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les intérêts économiques et professionnels des assurés dans le cadre d'une réclamation
- S'assurer de la conservation de l'ensemble des informations et documents obtenus de tout intervenant dans le cadre d'une réclamation
- Favoriser un traitement uniforme des réclamations
- Gérer les relations avec les sous-traitants, avocats et experts de façon uniforme

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL TARIFICATION**

Ce rapport indique notamment :

1. Les membres du groupe de travail
2. Le mandat du groupe de travail
3. Les réunions du groupe de travail
4. La liste des situations de conflits d'intérêts et de transactions intéressées dont le groupe de travail a pris connaissance
5. Les cas où les règles adoptées par le groupe de travail n'ont pas été respectées

### **1. Les membres du groupe de travail**

Alexis Bilodeau Fortin, É.A., Président  
Jérôme Lampron, É.A.  
Jean-Marc Couture, É.A.

### **2. Le mandat du groupe de travail**

Le groupe de travail a eu pour mandat en 2015 d'aller en soumission pour faire développer une application qui permettra de colliger les informations permettant de tenir à jour le fichier des assurés, d'effectuer l'analyse de la situation des membres et de développer la formule qui servira au calcul des primes d'assurance.

De plus, cette application devrait permettre de réduire le temps de saisie, de minimiser les risques d'erreurs inhérents à toute saisie, de créer une liste permanente des assurés de l'Ordre des Évaluateurs Agréés du Québec (OEAQ) ainsi que d'avoir un meilleur suivi du dossier des assurés.

### **3. Les réunions du groupe de travail**

Le groupe de travail s'est réuni une fois par mois depuis l'été 2015 avec le développeur afin de s'assurer des objectifs.

### **4. Détermination des taux pour l'année 2016-2014**

Enfin, le groupe de travail s'est rencontré pour déterminer les taux applicables pour l'exercice 2016-2017 et il a été statué de recommander le statu quo à l'Ordre donc et de conserver les mêmes taux que ceux de l'année 2015-2016.

## CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices incluant les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2015 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (000 \$)	Estimation de l'actuaire (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	<b>2 809</b>	<b>2 809</b>
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	<b>0</b>	<b>0</b>
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	<b>2 809</b>	<b>2 809</b>
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	<b>462</b>	<b>462</b>
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	<b>31</b>	<b>31</b>
(6) Autres éléments de passif	<b>31</b>	<b>31</b>
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	<b>2 347</b>	<b>2 347</b>

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle  
 Ordre des évaluateurs agréés du Québec - *Rapport annuel 2015*

passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		<b>280</b>
(2) Passif des primes non gagnées net		<b>280</b>
(3) Primes non gagnées brutes	<b>407</b>	
(4) Primes non gagnées nettes	<b>308</b>	
(5) Insuffisance de primes	<b>0</b>	<b>0</b>
(6) Autres éléments de passif	<b>0</b>	<b>0</b>
(7) Frais d'acquisition reportés	<b>0</b>	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 – (2) col. 2		<b>28</b>
(9) Commissions non gagnées	<b>0</b>	

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Xavier Bénarosch, FCAS, FICA

25 février 2016  
Date de l'opinion

**Eckler**

**Fonds d'assurance  
de la responsabilité professionnelle  
de l'Ordre des évaluateurs agréés  
du Québec**

États financiers

**31 décembre 2015**

(en dollars canadiens)



Le 25 février 2016

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Au Conseil d'administration du**

### **Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états des résultat net et résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne

de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116819

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle**  
**Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Rapport annuel 2015**

---

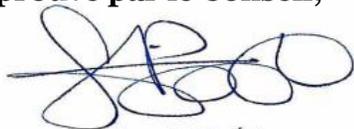
**Situation financière**

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

	Note	2015 \$	2014 \$
<b>Actif</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		32 687	12 535
<b>Comptes débiteurs</b>			
Primes à recevoir		21 926	2 329
Autres actifs		31 000	50 000
<b>Montant à recouvrer des réassureurs</b>	11	560 790	610 790
<b>Placements</b>	5	6 215 650	5 571 518
<b>Immobilisations incorporelles</b>	8	56 120	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	9	1 633	9 170
		<u>6 919 806</u>	<u>6 256 342</u>
<b>Passif</b>			
<b>Sinistres non réglés actualisés</b>	10	2 840 000	3 073 000
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>		115 389	82 214
<b>Primes des assurés non acquises</b>		407 016	424 399
		<u>3 362 405</u>	<u>3 579 613</u>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Apports</b>		2 220 093	2 220 093
<b>Surplus</b>		1 413 717	460 444
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		(76 409)	(3 808)
		<u>3 557 401</u>	<u>2 676 729</u>
		<u>6 919 806</u>	<u>6 256 342</u>

**Approuvé par le Conseil,**



\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Résultat net et résultat global**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

	<b>Not</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
		\$	\$
<b>Activités d'assurances</b>			
<b>Primes</b>			
Primes brutes des assurés		1 662 436	1 730 285
Primes relatives à la réassurance cédée		<u>(400 650)</u>	<u>(400 650)</u>
Primes nettes des assurés		1 261 786	1 329 635
Augmentation (diminution) des primes nettes des assurés non acquises		<u>17 383</u>	<u>(29 763)</u>
Primes nettes acquises		<u>1 279 169</u>	<u>1 299 872</u>
<b>Sinistres et frais</b>			
Sinistres et frais de règlement	10	104 067	767 177
Frais généraux d'exploitation	14	<u>427 400</u>	<u>395 951</u>
		<u>531 467</u>	<u>1 163 128</u>
<b>Surplus technique</b>		747 702	136 744
<b>Revenu de placement</b>	5 b)	198 083	77 833
<b>Perte à la cession de placements</b>		-	(14 114)
<b>Autres revenus</b>		<u>7 488</u>	<u>11 154</u>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		953 273	211 617
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net</b>			
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente		<u>(72 601)</u>	<u>39 354</u>
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<u>880 672</u>	<u>250 971</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle  
 Ordre des évaluateurs agréés du Québec - *Rapport annuel 2015*

---

**Variation des capitaux propres**

Pour l'exercice clos le 31 décembre  
 2015

(en dollars canadiens)

	<b>Apports</b> \$	<b>Surplus</b> \$	<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b> \$	<b>Total</b> \$
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	2 220 093	248 827	(43 162)	2 425 758
Résultat net de l'exercice	-	211 617	-	211 617
Autres éléments du résultat global	-	-	39 354	39 354
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	2 220 093	460 444	(3 808)	2 676 729
Résultat net de l'exercice	-	953 273	-	953 273
Autres éléments du résultat global	-	-	(72 601)	(72 601)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<u>2 220 093</u>	<u>1 413 717</u>	<u>(76 409)</u>	<u>3 557 401</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle**  
**Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Rapport annuel 2015**

---

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie</b>		
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015		
(en dollars canadiens)		
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	953 273	211 617
Ajustements pour		
Perte à la cession de placements	-	14 114
Amortissement des immobilisations corporelles	7 537	7 654
	<hr/>	<hr/>
	960 810	233 385
Variation des éléments hors caisse du Fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des		
Comptes débiteurs		
Primes à recevoir	(19 597)	15 633
Autres actifs	19 000	(8 000)
Montant à recouvrer des réassureurs	50 000	115 157
Augmentation (diminution) des		
Sinistres non réglés actualisés	(233 000)	455 000
Comptes créditeurs et charges à payer	33 175	(20 673)
Primes des assurés non acquises	(17 383)	17 606
	<hr/>	<hr/>
	793 005	808 108
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(2 175 883)	(11 405 326)
Cession de placements	1 459 150	10 602 927
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(56 120)	(7 078)
	<hr/>	<hr/>
	(772 853)	(809 477)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	20 152	(1 369)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<hr/>	<hr/>
	12 535	13 904
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<hr/>	<hr/>
	32 687	12 535

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## 1 Constitution et nature des activités

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (l'« Ordre »), ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 23 octobre 2010 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre.

Le Fonds d'assurance est situé au 415, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 430, Montréal (Québec), Canada.

Le Conseil d'administration du Fonds d'assurance a approuvé les présents états financiers le 25 février 2016.

## 2 Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2015, tel qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Les gains ou les pertes à la disposition d'immobilisations corporelles correspondent à la différence entre le produit de la disposition et la valeur comptable historique et sont présentés, s'il y a lieu, dans un poste distinct à l'état du résultat net et résultat global.

### **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée suivante :

Logiciels	5 ans
-----------	-------

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Les gains ou les pertes à la cession d'actifs incorporels correspondent à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable historique et sont présentés, s'il y a lieu, dans un poste distinct à l'état du résultat net et résultat global.

### **Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds d'assurance devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que le Fonds d'assurance a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds d'assurance classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- a) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges à l'état du résultat net et résultat global. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés au résultat net, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers non dérivés qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant courants, sauf pour la partie que l'entité s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture, qui est classée comme étant non courante.

- b) Placements disponibles à la vente : les placements disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune autre catégorie. Les actifs disponibles à la vente du Fonds d'assurance comprennent les placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres, exception faite de ceux qui sont admissibles à titre d'équivalents de trésorerie.

Les placements disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés à l'état du résultat net et résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les revenus d'intérêts provenant des titres de créance disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts, à l'état du résultat net et résultat global. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés comme produits de dividendes à l'état du résultat net et résultat global dès qu'est établi le droit du Fonds d'assurance d'en recevoir le paiement.

- c) Passifs financiers au coût amorti : les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs, les emprunts bancaires et la dette à long terme. Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts bancaires et la dette à long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers au coût amorti sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois; autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti et des titres de créance disponibles à la vente sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et si la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas reprises.

## **Réassurance**

Les primes et les sinistres sont présentés à l'état du résultat net et résultat global, déduction faite des montants cédés à des réassureurs ou pris en charge par eux.

Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont présentés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres, à l'état de la situation financière. Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon

que le sont les sinistres non réglés actualisés, et il est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

### **Sinistres non réglés actualisés**

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et les frais de règlement font l'objet d'une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière, et les modifications qui en résultent sont apportées à l'état du résultat de l'exercice en cours.

### **Comptabilisation des produits**

Les primes d'assurance

Les primes des assurés sont comptabilisées à l'état du résultat net et résultat global, au prorata de la durée des polices. La couverture d'assurance s'étendait du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, pour ensuite s'étendre du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Les primes à recevoir sont comptabilisées à la valeur des montants dus, déduction faite de toutes provisions requises pour les créances douteuses.

Les primes des assurés non acquises inscrites à l'état de la situation financière représentent la partie des primes qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

Le revenu de placements

Les produits de placements sont composés d'intérêts, de dividendes, d'apports de revenus et de gains (pertes) à la cession de placements. Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividende sont constatés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

## **3 Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore en vigueur**

Au 31 décembre 2015, certaines nouvelles IFRS étaient publiées, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur. Le Fonds d'assurance n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée.

Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers du Fonds d'assurance se détaillent comme suit.

### **IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirées de contrats conclus avec des clients***

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirées de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations s'y rapportant, comme l'IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre détaillé, dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui représente le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange de ces biens et services. La norme introduit une orientation plus directive que celle énoncée dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouvrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas encore été déterminée.

### **IFRS 9 *Instruments financiers***

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 *Instruments financiers*. L'IASB avait déjà publié des versions antérieures de l'IFRS 9 qui introduisaient de nouvelles exigences en matière de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version finale de la norme qui remplace les versions antérieures de l'IFRS 9 et complète le projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que deux catégories : au coût amorti et à la juste valeur. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. La nouvelle norme introduit également un modèle considérablement modifié pour la comptabilité de couverture, qui implique la présentation d'information supplémentaire sur les activités de gestion des risques, afin d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouvrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'importance de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

#### **4 Rôles de l'actuaire et de l'auditeur**

L'actuaire est nommé par le Conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au Conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut émettre l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non réglés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et les autres éventualités, en tenant compte de la situation financière du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail de l'auditeur. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

L'auditeur a été nommé par le Conseil d'administration de l'Ordre. Sa responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres de ses conclusions quant à l'image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les IFRS. En effectuant son audit, l'auditeur fait usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et de son opinion.

## 5 Placements

a) Valeur comptable, juste valeur estimative et gain latent (perte)

	<b>2015</b>		
<b>Placements disponibles à la vente</b>	<b>Coût \$</b>	<b>Juste valeur estimative \$</b>	<b>Gain latent (perte) \$</b>
Dépôts à terme	3 961 131	3 961 131	-
Parts de Fonds communs de placements	2 330 928	2 254 519	(76 409)
	<u>6 292 059</u>	<u>6 215 650</u>	<u>(76 409)</u>
	<b>2014</b>		
<b>Placements disponibles à la vente</b>	<b>Coût \$</b>	<b>Juste valeur estimative \$</b>	<b>Gain latent (perte) \$</b>
Dépôts à terme	4 575 007	4 575 007	-
Parts de Fonds communs de placements	1 000 319	996 511	(3 808)
	<u>5 575 326</u>	<u>5 571 518</u>	<u>(3 808)</u>

b) Revenu de placements net

	<b>2015 \$</b>	<b>2014 \$</b>
Revenu de placement	198 083	77 833
Perte à la cession de placements	-	(14 114)
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	<u>(72 601)</u>	<u>39 354</u>
	<u>125 482</u>	<u>103 073</u>

## 6 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des prêts et créances et des autres passifs correspond approximativement à leur valeur comptable du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves.

Le Fonds d'assurance répartit ses actifs et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux et qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser leur évaluation. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans

lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.

- Niveau 2 – Les données d'entrée observables, autres que les prix cotés visés au niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données du marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées sur aucune donnée du marché, et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'information portant sur les actifs et les passifs du Fonds d'assurance évalués à la juste valeur, qui est déterminée selon une évaluation de niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

	<b>2015</b> \$	<b>2014</b> \$
Dépôts à terme	3 961 131	4 575 007
Fonds communs de placements	2 254 519	996 511
	<u>6 215 650</u>	<u>5 571 518</u>

## 7 Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Plusieurs politiques et procédures ont été établies afin de gérer efficacement ces risques. Notamment, le Conseil d'administration a approuvé le programme de gouvernance établi en conformité avec les lignes directrices de l'AMF.

Le Conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés par la direction des changements des risques auxquels le Fonds d'assurance fait face ainsi que des politiques et des plans d'action mis en œuvre pour les contrôler.

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placements approuvée par le Conseil d'administration, privilégiant la protection du capital et la limitation de la volatilité des revenus. Les lignes directrices de la politique de placements visent à maintenir les actifs du Fonds d'assurance en générant à long terme des rendements récurrents sur les placements, dans un portefeuille de Fonds communs de placements et dans des dépôts à terme.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Fonds d'assurance si un débiteur manque à son obligation. Ce risque provient principalement de l'exposition aux

contreparties par l'intermédiaire de son portefeuille de placements et par ses activités de réassurance. Le risque de crédit associé aux primes à recevoir est moindre, compte tenu du fait que l'inscription au tableau de l'Ordre, nécessaire à l'exercice de la profession, est conditionnelle au paiement de la prime au Fonds d'assurance par les membres de l'Ordre.

Pour contrer les risques de crédit, le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placements voulant que les titres soient investis dans un portefeuille à long terme largement diversifié mondialement, mais dont au moins 50 % des actifs sous-jacents sont situés au Canada.

Le groupe de travail placements et le Conseil d'administration effectuent périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Dans le cadre de ses activités, le Fonds d'assurance conclut des ententes de réassurance. Ces ententes interviennent uniquement avec des réassureurs agréés qui ont été soumis à une analyse financière. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue. Afin d'être assurée d'une bonne adaptation au contexte économique qui prévaut, une vigie supplémentaire est effectuée afin de s'assurer du maintien de la santé financière des réassureurs du Fonds d'assurance.

Finalement, le risque maximal de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers à la date de l'état de la situation financière.

Le Fonds d'assurance juge le risque de crédit non significatif au 31 décembre 2015.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds d'assurance éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. Pour contrer ce risque, le Fonds d'assurance dispose d'un portefeuille de placements à court terme destiné à couvrir l'ensemble des engagements connus du Fonds au cours des 12 prochains mois.

Une analyse régulière de la projection des liquidités et des besoins est effectuée par la direction du Fonds d'assurance et présentée au groupe de travail placements et au Conseil d'administration.

Le Fonds d'assurance juge le risque de liquidité non significatif au 31 décembre 2015.

### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

### Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont influencées par des fluctuations défavorables du taux de change. Le Fonds d'assurance ne détient aucun instrument financier libellé en devises et, de ce fait, n'est pas exposé au risque de change.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux et lorsque des écarts sont prévus dans l'appariement des flux monétaires entre les actifs et les passifs. Le Fonds d'assurance gère le risque de taux d'intérêt en appliquant les procédures de contrôle suivantes :

- Utilisation d'un processus structuré de gestion de l'actif et du passif;
- Accent mis sur la correspondance entre les flux monétaires prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements, notamment dans la répartition optimale des échéances des placements.

Le Fonds d'assurance juge le risque de taux d'intérêt non significatif au 31 décembre 2015.

### Risque de prix lié aux marchés boursiers

Le risque de prix lié aux marchés boursiers découle de l'incertitude liée à la juste valeur des actifs négociés sur les marchés boursiers.

Le Fonds d'assurance juge le risque de prix lié aux marchés boursiers non significatifs au 31 décembre 2015.

## **Risque d'assurance**

Le risque du passif des sinistres comprend principalement les risques associés :

- aux fluctuations touchant le moment, la fréquence et la gravité des sinistres par rapport aux attentes;
- aux importantes pertes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe;
- à l'insuffisance de la protection de réassurance.

#### a) Gestion des sinistres et réassurance

Un objectif du Fonds d'assurance consiste à s'assurer qu'une obligation au titre du passif des sinistres suffisants est établie pour couvrir les règlements d'assurance futurs. La réussite du Fonds d'assurance dépend de sa capacité à évaluer de façon exacte le risque associé aux contrats d'assurance qu'il souscrit. Le Fonds d'assurance établit le passif des

sinistres afin de couvrir l'obligation estimée relative au paiement de toutes les pertes et de tous les frais de liquidation de sinistre engagés à l'égard des contrats d'assurance qu'il souscrit. Le passif des sinistres ne représente pas un calcul exact de l'obligation. Il représente plutôt l'estimation, par le Fonds d'assurance, du coût ultime prévu du règlement et de l'administration des sinistres. Le Fonds d'assurance tient compte de l'inflation prévue dans l'estimation du passif des sinistres et atténue ainsi le risque d'inflation.

Le conseil d'administration du Fonds d'assurance supervise une politique rigoureuse en matière d'examen des sinistres afin d'évaluer tous les sinistres nouveaux et en cours. De plus, un examen détaillé périodique des procédures de gestion des sinistres réduit l'exposition du Fonds d'assurance au risque. En outre, le Fonds d'assurance applique une politique de gestion active et de traitement rapide des sinistres, afin de réduire son exposition aux événements futurs imprévisibles qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités. Le Fonds d'assurance a établi un groupe de travail d'analyse des sinistres qui est chargé d'analyser les pertes importantes et les dossiers litigieux afin de s'assurer d'établir et d'approuver un passif des sinistres approprié.

Le Fonds d'assurance a imposé une limite des montants des sinistres et a recouru à des mesures de réassurance afin de limiter son exposition à des sinistres à répétition. Le placement de la réassurance cédée se fait presque exclusivement en fonction de l'excédent de sinistres, par événement ou par risque, ou conformément à la pratique, aux normes actuarielles et aux lignes directrices de la réglementation. En vertu de tels programmes, la direction considère que, pour qu'un contrat réduise l'exposition au risque, il doit être structuré pour faire en sorte que le réassureur assume un risque d'assurance important par rapport aux contrats réassurés sous-jacents et il est raisonnablement possible que le réassureur puisse subir une perte importante en raison de la réassurance. Les limites de rétention visant la réassurance en excédent de sinistres varient d'une gamme de produits à l'autre et d'un territoire à l'autre.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que le Fonds d'assurance ait conclu des contrats de réassurance, il n'est pas libéré de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans le cas où tout réassureur est incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Le Fonds d'assurance évalue, à chaque date de clôture, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance, et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables.

La disponibilité et le coût de la réassurance dépendent des conditions du marché, tant en ce qui concerne les prix que la capacité disponible, qui peuvent influencer sur le volume des primes cédées et sur le coût.

b) Sensibilité au risque d'assurance

L'hypothèse principale qui sous-tend l'estimation de l'obligation est celle selon laquelle l'évolution du passif des sinistres futurs du Fonds d'assurance sera semblable aux antécédents en matière de sinistres.

Les estimations se fondent sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment :

- Les coûts moyens des sinistres, y compris les frais de gestion des sinistres;
- Le nombre moyen de sinistres par année de survenance;
- Les tendances de la gravité et de la fréquence des sinistres;
- D'autres facteurs comme l'inflation les réformes par l'État prévues ou en vigueur, touchant la tarification, et la couverture et le niveau de fraude d'assurance.

Tous les facteurs qualitatifs ne sont pas nécessairement quantifiables, particulièrement en prospective, et ces facteurs et d'autres facteurs imprévus pourraient avoir des répercussions défavorables sur la capacité du Fonds d'assurance à évaluer avec exactitude le risque des contrats d'assurance souscrits par le Fonds d'assurance. De plus, il peut y avoir d'importants délais de transmission de l'information entre le moment où survient l'événement assuré et celui où il est réellement déclaré au Fonds d'assurance, ainsi que des délais supplémentaires entre le moment de la déclaration et le règlement final du sinistre.

## 8 Immobilisations incorporelles

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Montant net</b>	<b>Montant net</b>
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	56 120	-	56 120	-

Au 31 décembre 2015, les immobilisations incorporelles n'ont pas encore été mises en service. Elles seront amorties à partir du prochain exercice.

## 9 Immobilisations corporelles

			<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Montant net</b>	<b>Montant net</b>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	11 095	9 462	1 633	3 852
Matériel informatique	14 656	14 656	-	5 318
	<b>25 751</b>	<b>24 118</b>	<b>1 633</b>	<b>9 170</b>

## 10 Sinistres non réglés actualisés

### Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, y compris le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la clôture de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la clôture de l'exercice précédent. Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1,68 % (1,55 % en 2014).

Au 31 décembre 2015, la provision pour sinistres non réglés actualisés a été estimée à 2 840 000 \$ (3 073 000 \$ au 31 décembre 2014).

La charge pour sinistres à l'état du résultat comprend les frais de règlement. La charge totalise 104 067 \$ (767 177 \$ en 2014).

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle**  
**Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Rapport annuel 2015**

---

L'incidence de l'actualisation sur les sinistres non réglés est la suivante :

	<b>2015</b> \$	<b>2014</b> \$
Sinistres non réglés non actualisés	2 569 000	2 776 000
Effet de l'actualisation	(50 000)	(50 000)
Marge pour écart défavorable	<u>321 000</u>	<u>347 000</u>
Sinistres non réglés actualisés	<u>2 840 000</u>	<u>3 073 000</u>

Le développement de la provision pour sinistres donne une mesure de la capacité du Fonds d'assurance à estimer la valeur à l'ultime des sinistres. La partie supérieure du tableau ci-dessous illustre comment l'estimation des sinistres par année de survenance a varié d'année en année. La partie inférieure du tableau rapproche le montant cumulé de la provision pour sinistres et le montant apparaissant à l'état de la situation financière.

<b>Année du sinistre</b>	<b>2011</b> \$	<b>2012</b> \$	<b>2013</b> \$	<b>2014</b> \$	<b>2015</b> \$	<b>Total</b> \$
A la fin de l'année de survenance du sinistre	725 642	892 709	686 500	633 618	750 183	
Un an plus tard	871 671	893 414	824 258	111 533		
Deux ans plus tard	871 302	803 450	628 839			
Trois ans plus tard	784 148	661 767				
Quatre ans plus tard	893 793					
Sinistres cumulés	893 793	661 767	628 839	111 533	750 183	
Paiements cumulés	366 543	205 101	158 839	44 033	20 785	
Sinistres non réglés	<b>527 250</b>	<b>456 666</b>	<b>470 000</b>	<b>67 500</b>	<b>729 398</b>	<b>2 250 814</b>
Effet de l'actualisation et des marges						242 008
Autre Sinistres non réglés actualisés						347 178
						<u><b>2 840 000</b></u>

Les paiements anticipés de la provision pour sinistres se résument ainsi :

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle**  
**Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Rapport annuel 2015**

	<b>Moins de 1 an \$</b>	<b>De 1 an à 3 ans \$</b>	<b>De 3 à 5 ans \$</b>	<b>Plus de 5 ans \$</b>	<b>Total \$</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	1 648 000	984 000	208 000	-	2 840 000
<b>Au 31 décembre 2014</b>	1 624 000	1 285 000	164 000	-	3 073 000

## 11 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'incidence des sinistres majeurs sur ses résultats.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs n'étaient pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Le montant à recouvrer des réassureurs se compose des éléments suivants :

	<b>2015 \$</b>	<b>2014 \$</b>
Part des réassureurs dans les primes des assurés non acquises	98 790	98 790
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres non réglés actualisés	462 000	512 000
	<u>560 790</u>	<u>610 790</u>

## 12 Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance doit respecter les exigences réglementaires et les objectifs en matière de capital interne de l'AMF. Les exigences réglementaires relatives à la suffisance de capital du Fonds d'assurance sont réglementées suivant la ligne directrice établie par l'AMF. Ce modèle prescrit le calcul d'un ratio de solvabilité calculé en divisant le capital disponible par le capital minimal requis en vertu duquel le capital disponible doit être égal ou supérieur au capital minimal requis. Le non-respect des exigences de l'AMF pourrait entraîner diverses mesures contraignantes.

Au 31 décembre 2015, le Fonds d'assurance maintient un niveau de capital qui répond aux exigences réglementaires.

**Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle**  
**Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Rapport annuel 2015**

	<b>2015</b> \$	<b>2014</b> \$
Capital disponible	3 471 000	2 626 000
Capital minimal requis	<u>784 000</u>	<u>570 000</u>
Excédent du capital disponible sur le capital minimal requis	<u>2 687 000</u>	<u>2 056 000</u>

### 13 Opérations entre parties liées

Au 31 décembre 2015, un montant net totalisant 61 380 \$ (14 682 \$ au 31 décembre 2014) est inscrit en lien avec des dépenses engagées par l'Ordre. Au 31 décembre 2015, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 16 666 \$ dû à l'Ordre (3 635 \$ au 31 décembre 2014).

Aucune somme n'a été versée au Fonds d'assurance en provenance du Fonds de stabilisation de l'Ordre (néant en 2014).

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre parties liées ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, correspondant au montant qui a été établi et accepté par les parties liées.

La rémunération des dirigeants et des administrateurs a été de 130 436 \$ (155 694 \$ en 2014).

### 14 Frais généraux d'exploitation

	<b>2015</b> \$	<b>2014</b> \$
Loyer, taxes et licences	23 379	14 295
Assurance	3 613	3 340
Amortissement des immobilisations corporelles	7 537	7 654
Déplacements et représentation	1 274	3 432
Fournitures de bureau et papeterie	20 878	18 301
Honoraires	86 292	85 070
Salaires, charges sociales et cotisations	90 574	177 013
Honoraires et frais d'administration	117 382	19 079
Télécommunications et messagerie	4 074	7 010
Commandites	1 750	-
Intérêts et frais bancaires	704	381
Conseil d'administration, comités et frais	<u>69 943</u>	<u>60 376</u>
	<u>427 400</u>	<u>395 951</u>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

### Conseil d'administration

Jean Pierre Cadrin, É.A., Président  
Danièle Boismenu, CPA, CA, VP  
Daniel Benson, CPA, CA, EEE, Trésorier  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Jean-Marc Couture, É.A.  
Ivan de Grandpré, LL.L.  
Pierre Lajeunesse, CFA  
Jérôme Lampron, É.A.  
Jean Lizotte, FIAC, CRM, DG

### Comité exécutif

Jean Pierre Cadrin, É.A., Président  
Danièle Boismenu, CPA, CA, VP  
Jean Lizotte FIAC, CRM, DG

### Comité de vérification

Pierre Lajeunesse, CFA, Président  
Danièle Boismenu, CPA, CA  
Jean-Marc Couture, É.A.

### Comité de déontologie

Jérôme Lampron, É.A., Président  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Daniel Benson, CPA, CA, EEE

### Comité de gestion des risques

Danièle Boismenu, CPA, CA, Présidente  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Daniel Benson, CPA, CA, EEE

### Comité conjoint

Jean Pierre Cadrin, É.A., Président  
Jean Lizotte FIAC, CRM, DG  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.

### Groupe de travail placements

Pierre Lajeunesse, CFA, Président  
Danièle Boismenu, CPA, CA

### Groupe de travail sinistre

Jérôme Lampron, É.A., Président  
Alexis Bilodeau-Fortin, É.A.  
Jean-Marc Couture, É.A.

### Groupe de travail Tarification

Alexis Bilodeau-Fortin, É.A., Président  
Jean Pierre Cadrin, É.A.  
Jérôme Lampron, É.A.

### Le personnel permanent

Jean Lizotte FIAC, CRM, DG